

Province du }  
Canada }

EDMUND HEAD

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Toronto, le Vingt-septième jour du mois de Septembre courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le dix-neuvième jour du mois d'Août dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au vingt-septième jour du mois de Septembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Toronto ; Et attendu que dans et par un acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, fait et passé dans la Session tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, et intitulé : " Acte pour réunir les Provinces du Haut " et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada, " il est entr'autres choses statué, qu'il sera loisible au Gouverneur de Notre Province du Canada, pour le temps d'alors, de fixer tel endroit, ou tels endroits, dans aucune partie de Notre dite Province, et tels temps pour tenir la première, et toute autre Session des dits Conseil et Assemblée Législatifs de Notre dite Province, qu'il jugera à propos, et tels temps et endroits subséquemment changer et varier ainsi qu'il paraîtra à Notre dit Gouverneur, plus à propos ou plus convenable à la commodité ou au bien public, donnant avis suffisant à cet effet, ainsi qu'il appert par le dit Acte, en y faisant référence plus particulièrement ; Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous excempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Parlement Provincial, en notre Cité de Québec, Mercredi, le deuxième jour du mois de Novembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir Edmund Walker Head, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce vingt-quatrième jour de Septembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-neuf, et de Notre Règne la vingt-troisième.

Par Ordre.

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Province du }  
Canada }

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de